



GRIESHEIM PRÈS-MOLSHEIM

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 24 mai 2019

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE A DOMINANTE SPORTIVE « ESPACE DU VALLON »

Le conseil municipal décide de :

* compléter le 1^{er} point de l'article 16 (« Il est strictement interdit de... ») de la façon suivante : « *de faire du barbecue ou des tartes flambées dans l'enceinte du complexe ni d'utiliser tout matériel de cuisson dans l'enceinte du complexe ; un emplacement spécifique est prévu à cet effet à l'extérieur du côté de l'entrée principale* ».

*rajouter un point à l'article 16 (« il est strictement interdit de ... ») : « *de faire entrer tout véhicule dans la salle (voiture, scooter, vélo, ...)* ».

Il propose également de modifier l'article 17 du même règlement. Le fournisseur n'est plus « MALT ET HOUBLON DISTRIBUTION 156 rue Burkel 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN » mais « *HO'BIERE INTERNATIONAL 16 allée de l'Europe 67140 BARR* ».

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

Section	N°	Contenance
AA	234/17	800 m2
AL	486/173	0,30 are
AL	509/172	5,23 ares
AA	309/4	2,09 ares

VENTE DE TERRAINS

Le conseil municipal :

- Décide de vendre à la SCI JT2M deux parcelles de terrain au prix de :
 - 112 010 € pour la parcelle cadastrée section AA n° 131
 - 57 270 € pour la parcelle cadastrée section AA n° 127
- Charge monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Informations concernant :

- Présentation du pôle petite enfance, enfance et jeunesse
- PETR
- Organisations des élections européennes

- Ancienne salle de basket
- Journée citoyenne/repas
- Clin d'œil
- Parvis salle
- Modification comité Musique Folkloriques Les Joyeux



Le Maire,

Christophe FRIEDRICH